

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/151/2.3

Feuillet n° 175

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 13 décembre, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 6 décembre 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	41
Votants :	47
Pour :	47
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant :

Excusés : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Sabine MALARD donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRETARIE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Instauration d'un droit de Prémption sur la commune de Tourtoirac

Vu le Code de l'Urbanisme et l'article L.211-1 qui offre la possibilité aux communes dotées d'une carte communale approuvée, d'instituer un droit de Prémption en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement ;

Vu le Code de l'Urbanisme et l'article L.211-2 qui stipule que l'établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre est compétent en matière de Droit de Prémption ;

Vu la délibération n° 2008-07 du Conseil Communautaire du Pays de Hautefort en date du 22 février 2008 approuvant la carte communale ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 07 mai 2008 portant approbation conjointe de la carte communale de TOURTOIRAC ;

AR PREFECTURE

024-200041150-20211213-DE2021151-DE
Reçu le 17/12/2021

Vu la délibération n° 2018/124/2.3 du Conseil Communautaire du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort en date du 4 décembre 2018 instaurant un droit de préemption sur les parcelles AT 66 et AT 67 dont l'objectif est la mise en valeur du patrimoine communal en reconstituant l'ensemble abbatial.

Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir présente l'intérêt à instituer un Droit de Préemption sur les nouvelles parcelles suivantes :

Numéro des parcelles	Surface	Projet ou opération d'aménagement à réaliser
AV 161 AV 162 AV 163	5 919 m ²	Mise en valeur du site de la grotte de Tourtoirac, Agrandissement du parking, Elargissement de la voie de desserte afin de l'adapter au flux des véhicules (VL et autocar), ainsi qu'un cheminement doux, Protection environnementale de la grotte.
AV 155	919 m ²	
AV 147	13 381 m ²	

Les périmètres où s'appliquent le Droit de Préemption sont matérialisés sur le plan joint à la délibération.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- ☛ **D'INSTAURER** un Droit de Préemption sur les parcelles ci-dessous pour la réalisation des projets ou opérations d'aménagement définies et reportées sur le plan annexé :

Numéro des parcelles	Surface	Projet ou opération d'aménagement à réaliser
AV 161 AV 162 AV 163	5 919 m ²	Mise en valeur du site de la grotte de Tourtoirac, Agrandissement du parking, Elargissement de la voie de desserte afin de l'adapter au flux des véhicules (VL et autocar), ainsi qu'un cheminement doux, Protection environnementale de la grotte.
AV 155	919 m ²	
AV 147	13 381 m ²	

- ☛ **DE DELEGUER** l'exercice de ce droit de Préemption à la commune de TOURTOIRAC, conformément à l'article L.211-2 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète du département de la Dordogne, arrondissement de SARLAT et notifié conformément à l'article R.211-3 du Code de l'Urbanisme à :

- Monsieur le directeur départemental des finances publiques ;
- Monsieur le président de la Chambre Départementale des Notaires ;
- Monsieur le président du tribunal de Grande Instance de Périgueux ;
- Greffe du tribunal de Grande Instance de Périgueux ;

- ☛ **La délibération et le plan joint seront annexés à la carte communale de TOURTOIRAC approuvée.**

AR PREFECTURE

024-200041150-20211213-DE2021151-DE
Reçu le 17/12/2021

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/151/2.3

Feuillet n° 176

Conformément à l'article R.211-2 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- D'un affichage à la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir et à la mairie de TOURTOIRAC pendant un mois.
- D'une mention de cet affichage insérée en caractère apparent dans deux journaux diffusés dans le département.
- D'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir.

La présente délibération deviendra exécutoire après :

- Sa transmission à Madame la Sous-préfète du département de la Dordogne, arrondissement de SARLAT.
- L'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 15/12/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

AR PREFECTURE

024-20001110-20211213-DE2021151-DE
Regu le 17/12/2021

